

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Direction de l'urbanisme

Division de l'aménagement et du design urbain

303, rue Notre-Dame Est, 5^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2019

Mme Élise Naud
Secrétaire de commission
Office de consultation publique de Montréal

Objet : Consultation publique sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure

Madame Naud,

Par la présente, je vous transmets la réponse à la question posée par un citoyen, M. Ralph Van Coillie, lors de la soirée d'information du 22 mai 2019.

Question :

« Sachant que 75 % d'occupation est détenue par diverses institutions gouvernementales, quelle est la contribution financière de ces acteurs au développement/aménagement du secteur ? »

Réponse :

La présente démarche de consultation en amont porte essentiellement sur la vision et les grands principes préliminaires de mise en valeur. Il est donc trop tôt dans le processus de la planification du secteur Bridge-Bonaventure pour statuer sur d'éventuelles contributions financières.

Les discussions avec les parties prenantes sont entamées au moment où les projets sont déposés à la Ville. La contribution financière et les conditions de réalisation sont notamment encadrées par des ententes de développement et en fonction du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la Ville de Montréal. Les projets doivent également être conformes aux orientations et politiques de la Ville et au Plan d'urbanisme.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir nos salutations les meilleures.

Cordialement,

Christine Caillé
Conseillère en aménagement
Direction de l'urbanisme
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ville de Montréal